

AIDE SOCIALE A L'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES OU HANDICAPÉES

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

- Dossier de demande d'aide sociale dûment complété daté et signé, revêtu de l'avis du C.C.A.S.
- Notice d'information sur les conditions et conséquences de l'admission à l'aide sociale signée par le demandeur ou son représentant légal (1 exemplaire pour le dossier, l'autre à remettre à l'intéressé)

JUSTIFICATIFS D'ETAT CIVIL

- Photocopie ou duplicata du (ou des) livret(s) de famille dans leur intégralité (y compris la page vierge qui suit la dernière page remplie)
- Carte d'identité ou extrait de naissance (si la personne est célibataire)
- Photocopie du titre de séjour pour les étrangers
- Jugement de tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice, le cas échéant

JUSTIFICATIFS DES RESSOURCES ET CHARGES

- Dossier d'obligation alimentaire dûment rempli (pour une demande concernant une personne âgée)
- Dernier avis d'imposition sur les revenus ou à défaut dernière déclaration de revenus
- Relevés bancaires des 3 derniers mois
- Attestations des caisses de retraite ou attestation du Trésor Public indiquant les montants mensuels des retraites, pensions, rentes, y compris les ressources perçues à l'étranger
- Imprimé intitulé « relevé des capitaux placés » à faire remplir par le (ou les) établissement (s) bancaire(s) ou organismes(s) d'assurance(s). Fournir la copie du ou des contrat(s) d'assurance(s) vie et le nom du/des bénéficiaire(s)
- Bulletin de paiement concernant l'allocation adulte handicapé (AAH)
- Photocopie des 3 derniers bulletins de salaires ou relevés ASSEDIC avec mention de la dernière activité professionnelle
- Justificatifs de pension d'invalidité
- Echancier des frais de mutuelle et attestation annuelle (détail des prestations)
- Attestation d'octroi ou de refus de l'Aide à la Complémentaire Santé ou autre prise en charge spécifique
- Attestation indiquant le coût mensuel de la mesure de protection (mandataire judiciaire)

SITUATION EN ETABLISSEMENT PA/PH

- Attestation de présence ou d'entrée dans l'établissement. Préciser si la personne est en chambre double ou simple
- Attestation de sortie de l'établissement, si transfert d'établissement
- Arrêté départemental indiquant les prix de journée + GIR 5/6 de l'établissement (si hors 64 uniquement)
- Notification d'orientation vers un établissement ADULTES par la CDAPH
- Notification de maintien en établissement – moins de 20 ans (CRETONS) par la CDAPH
- Déclaration d'origine du handicap
- Le demandeur est titulaire d'une carte d'invalidité : photocopie de la carte d'invalidité ou notification COTOREP/CDAPH indiquant le taux d'incapacité de la personne
- Dérogation d'âge délivrée par le Président du Conseil départemental, le cas échéant

ATTESTATION D'AIDE AU LOGEMENT

- Bulletin de paiement ou de non paiement (CAF ou MSA) de l'allocation logement en établissement

SITUATION DES BIENS AVANT L'ENTREE EN ETABLISSEMENT

- Si logé par un tiers à titre gratuit : Attestation de la personne qui hébergeait le demandeur avec dates de présence
- Si locataire : Les 3 dernières quittances de loyer sur lesquelles doit figurer l'adresse exacte du logement
- Si propriétaire : Relevé de la matrice cadastrale ou photocopie de la taxe foncière et relevé parcellaire d'exploitation
- Si donation, partage, vente ou arrangement de famille : Copie intégrale de l'acte notarié